

Cadre pour des marchés de crédits biodiversité à haute intégrité

Résumé analytique

Octobre 2024





Résumé analytique

L'importance de la biodiversité

C'est la nature qui fournit à la vie les conditions de sa subsistance.

La gestion responsable de la nature est fondamentale pour la santé de la planète et la survie de l'espèce humaine. Il existe une interdépendance extrêmement étroite entre la nature, l'Homme et la biodiversité.

Pourtant, la nature qui nous entoure et sa biodiversité riche et vitale qui sous-tendent nos économies sont en danger, tant nous sommes confrontés à une double crise de la perte de biodiversité et du changement climatique.

Comme l'ont montré le rapport de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES, 2019), le rapport Dasgupta sur l'économie de la biodiversité (2021) et de nombreuses autres études, nous épuisons la nature à des niveaux insoutenables.

En l'absence d'investissements plus importants et d'une gouvernance efficace, la biodiversité continuera à décliner.

L'inversion de cette crise de la biodiversité dépend de la réalisation des objectifs du cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming à Montréal, qui appelle à une mobilisation efficace des ressources et à l'alignement des flux financiers mondiaux sur les objectifs internationaux en matière de biodiversité.

Les décideurs économiques, notamment les gouvernements, les organisations internationales, les institutions multilatérales et financières et les entreprises, n'en font pas assez.

Il faut faire davantage pour encourager les pratiques qui protègent et régénèrent la nature plutôt que celles qui la détruisent. L'économie et la finance doivent prendre en compte la biodiversité et ses valeurs dans le cadre de la transition vers une croissance durable. Nous avons besoin d'une série de mécanismes publics et de mécanismes de marché, et nous devons encourager les entreprises à valoriser la biodiversité et à investir dans ce domaine.

Les crédits biodiversité (et les marchés de crédit) constituent un mécanisme permettant aux acteurs du marché de canaliser les flux financiers pour soutenir la transition vers un avenir propice à la nature. Au-delà de la simple mobilisation de capitaux, l'adoption des crédits biodiversité pourrait contribuer à modifier la relation des entreprises et des marchés financiers à la nature et à mieux soutenir tous ceux qui, sur le terrain, la préserve.

Le travail de l'IAPB

L'International Advisory Panel on Biodiversity Credits (IAPB) a été créé lors du Sommet pour un nouveau Pacte financier mondial à Paris en juin 2023 afin de faciliter la création et la croissance de marchés de crédits biodiversité à haute intégrité et d'encourager la mise en place à l'échelle internationale d'un cadre politique et institutionnel favorable ainsi que de mécanismes réglementaires, qui soient crédibles, opportuns et cohérents.

L'approche de l'IAPB a été ouverte et inclusive, s'appuyant sur les compétences de divers acteurs du marché, y compris de décideurs publics et de régulateurs, de représentants des peuples autochtones et des communautés locales, de la communauté financière, de scientifiques, d'experts, et de bien d'autres encore.

Tout au long du processus, l'IAPB s'est également appuyé sur les enseignements tirés des marchés des crédits carbone. L'IAPB reconnaît qu'il existe des parallèles et des points communs entre les marchés de la biodiversité et ceux des crédits carbone : il est essentiel que les deux soient intègres et facilitent l'inclusion et le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales. Cependant, nous savons que la biodiversité est plus complexe et dépend plus de facteurs locaux que le carbone.

Principales conclusions

- 1 Le développement de crédits biodiversité à haute intégrité est possible, tout comme le passage à l'échelle progressif de ces marchés.** Cela nécessitera une action de la part de multiples acteurs, comme développé dans le Cadre que l'IAPB propose. En particulier, les gouvernements ont besoin de politiques publiques ou de mécanismes réglementaires solides pour débloquer des financements qui profitent à la nature et à ceux qui, sur le terrain, la préserve.
- 2 L'intégrité signifie que les crédits doivent être conçus de manière à apporter des bienfaits mesurables et vérifiés pour la nature, à garantir une participation et des revenus équitables pour les populations et à reposer sur des marchés bien encadrés.** L'intégrité à tous les niveaux est une condition préalable à la croissance de ces marchés, et non un obstacle à celle-ci. Créer la confiance par la recherche de l'intégrité à l'échelle d'un projet comme au niveau plus large du marché, est un facteur favorisant l'appropriation de ces instruments. La demande de crédits biodiversité augmentera à mesure que les organisations du secteur privé comprendront mieux leurs responsabilités et leurs impacts sur la nature, et que les gouvernements développeront et mettront en œuvre des cadres politiques soutenant l'action voire, si nécessaire, l'imposant.
- 3 Le rôle de ceux qui, sur le terrain, préservent la nature est primordial.** Dans les pays du Nord comme du Sud, les peuples autochtones comme les communautés locales sont en première ligne pour gérer de manière responsable les écosystèmes et leurs ressources. Leurs savoirs, leur expérience, leurs traditions et leurs valeurs ont une importance cruciale pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la nature. Ils doivent être les co-créateurs des projets et des marchés et être associés à tous les aspects de leur conception et de leur mise en œuvre. Le libre consentement préalable et éclairé, et le respect des droits de l'Homme et des droits fonciers sur la terre, l'eau et les autres ressources sont essentiels.
- 4 Un crédit biodiversité est un « certificat qui représente une unité de bénéfices pour la biodiversité qui sont à la fois durables, mesurés, adossés à des preuves tangibles et additionnels à ce qui se serait passé sans intervention »** (BCA, 2024). Le travail de l'IAPB s'est appuyé sur cette définition, valable à la fois en matière de conservation et de restauration, et a consisté aussi à en approfondir certains termes, dans le but d'assurer le développement de marchés à haute intégrité.

5 Les crédits biodiversité peuvent être mobilisés dans le cadre de contributions, assises sur des preuves tangibles visant des objectifs de protection et de restauration de la nature. Ils peuvent aussi servir à financer, selon des critères stricts, la compensation locale et encadrée d'impacts sur la biodiversité. Enfin, ils peuvent être utilisés par des entreprises visant à investir dans leur chaîne de valeur, pour les rendre plus résilientes. L'IAPB ne soutient pas les approches consistant à prôner une compensation internationale de la biodiversité : l'action doit impérativement rester locale et porter sur des écosystèmes similaires à ceux qu'elle vient compenser. Outre ces cas d'usage, il existe des liens entre les marchés carbone et biodiversité et des possibilités de co-bénéfices entre eux. L'impératif commun à tous ces cas d'usage est, aux yeux d'IAPB, la recherche d'une haute intégrité.

6 Dans cette première phase, les marchés de crédits biodiversité seront nombreux et suivront une logique de financement de projet. La biodiversité n'étant pas fongible, les projets seront financés en fonction de circonstances spécifiques. La particularité locale des écosystèmes et des communautés induit qu'il n'est pas approprié de recourir à une unité de biodiversité standardisée bien que la standardisation des approches puisse soutenir le développement du marché. Les marchés correspondront à des objectifs et à des cas d'usage spécifiques, conformément aux cadres de gouvernance ou d'action locaux, nationaux ou internationaux.

7 Les propositions devront donc être adaptées à des marchés spécifiques, en fonction du contexte, des acteurs et des motivations. L'IAPB considère qu'il y a place à la fois pour des marchés volontaires et de conformité, de compensation (strictement encadrée) et de contribution. Tous peuvent coexister et produire des résultats positifs, équitables et à grande échelle pour les populations et la planète. Il convient toutefois de noter que l'IAPB ne soutient pas les marchés secondaires à ce stade.

8 Un engagement collectif ambitieux, de la part de tous les acteurs du marché, est nécessaire et urgent pour développer rapidement les marchés des crédits biodiversité. Cette action doit s'ajouter, et non se substituer, à d'autres mécanismes de financement privés et publics, si nous voulons atteindre nos objectifs d'enrayer et d'inverser la tendance de la perte de biodiversité.

Aller de l'avant

→ **L'IAPB a établi un Cadre pour définir, orienter et soutenir le développement des marchés et des crédits biodiversité.** Le succès de ces marchés dépend de la mise en cohérence des acheteurs et des vendeurs tant au niveau des crédits que des projets, et du soutien des pouvoirs publics, de la finance privée et publique, et des organismes de validation et de vérification pour créer un environnement favorable. Ce Cadre fournit des orientations aux acteurs de marché, tant au sujet des projets que des marchés eux-mêmes. Ce faisant, il apporte un éclairage sur les principaux enjeux des politiques au cœur des marchés de crédits biodiversité et des exemples de bonnes pratiques dans le monde entier.


→ **Le Cadre se compose d'un ensemble de Principes de Haut Niveau, et de recommandations et d'orientations plus détaillées pour les acteurs de marché (graphique ES1).** Les Principes de Haut Niveau, élaborés conjointement avec la Biodiversity Credit Alliance (BCA) et le Forum économique mondial (FEM), visent à garantir une intégrité forte tout en tenant compte des préoccupations pratiques et des coûts liés à la mise en oeuvre des projets. Les orientations s'appuient sur l'ensemble des travaux de l'IAPB, en particulier sur ceux des cinq groupes de travail consacrés à la mesure, à la demande, à l'offre, à l'inclusivité et la répartition, et à la gouvernance. Le Cadre comprend également un ensemble de projets pilotes, qui montrent comment les approches en matière de crédits biodiversité sont traduites en actions concrètes.

→ **Les acheteurs de crédits biodiversité doivent être transparents quant à leurs impacts sur la nature et la biodiversité ainsi que sur leurs dépendances vis-à-vis d'elles, par exemple par le biais d'évaluations et de publication d'informations.** Ils doivent également s'assurer de concevoir une stratégie complète sur la nature qui définit comment remédier aux impacts et dépendances, en ayant recours à la hiérarchie d'atténuation (d'abord éviter, puis limiter, restaurer, et seulement ensuite – et en dernier recours – compenser localement les impacts négatifs résiduels). Les objectifs d'achat de crédits biodiversité doivent être clairs, correspondre aux objectifs du vendeur, être compatibles avec les exigences de haute intégrité et tenir compte des impacts et des dépendances de l'acheteur dans des zones spécifiques, en incluant aussi bien les facteurs locaux que les chaînes de valeur internationales. Les allégations faites par l'acheteur doivent être garanties par un tiers indépendant, être alignées sur la stratégie de l'acheteur en matière de nature et être intégrées dans les rapports annuels des entreprises. Les allégations d'atténuation d'impacts ou d'élimination des risques de dépendance par le biais de crédits biodiversité doivent démontrer que la hiérarchie d'atténuation a été suivie et doivent être étayées par des preuves solides.

→ **Les vendeurs de crédits biodiversité doivent intégrer les principes de haute intégrité dans la conception et la mise en œuvre de ceux-ci.** Il s'agit notamment de mesurer à long terme l'état de la biodiversité et ses améliorations, et de mettre en place des mécanismes appropriés de validation, de vérification et de contrôle tout au long du cycle de vie du projet, et en cohérence avec les objectifs des acheteurs et les réglementations locales. Les peuples autochtones et les communautés locales doivent voir leur rôle et leur participation reconnus et respectés à tous les stades.

→ **Les gouvernements jouent un rôle crucial en façonnant les économies, en soutenant l'innovation et en facilitant le fonctionnement des marchés par les signaux qu'ils envoient et les règles qu'ils fixent.** Les gouvernements doivent veiller à ce que les services environnementaux fournis par la nature soient mieux compris et pris en compte par les économistes, les entreprises et les ménages. Ils doivent également mettre en place des mécanismes de gouvernance pour les crédits biodiversité au niveau national, qui soient alignés sur les objectifs mondiaux et les objectifs nationaux ou infranationaux. Conformément à l'objectif 15 du CMB, des mesures juridiques, administratives ou politiques doivent également encourager ou obliger les sociétés et les institutions financières à endosser la responsabilité de leurs impacts sur la biodiversité, à les divulguer et à en tenir compte. La législation et les politiques nationales doivent également reconnaître et faire respecter les droits appropriés, y compris les droits de l'Homme et les droits fonciers et coutumiers sur la terre et l'eau pour les peuples autochtones et des communautés locales, en intégrant effectivement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres cadres internationaux pertinents en matière de protection des droits. Au niveau international, un organisme (nouveau ou existant) pour les crédits biodiversité pourrait faciliter la coordination et le partage d'informations et de leçons tirées de retours d'expérience.

→ **Les financements publics et privés doivent respecter une certaine intégrité en soutenant les acteurs de marché.** Le secteur financier devrait soutenir le développement de projets et de marchés aux niveaux local, national et international et faciliter les investissements des acheteurs, en coalisant les capitaux de différents secteurs afin de catalyser le développement du marché. Le secteur financier doit également jouer un rôle important dans la gestion des risques, ou la mise en place de diligences sur ceux qu'il finance, aussi bien les fournisseurs que les acheteurs, pour s'assurer que des pratiques de haute intégrité sont en place et cohérentes avec les recommandations de l'IAPB. Les institutions financières publiques ont également un rôle important à jouer, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités techniques.

 **Les organismes de validation et de vérification doivent assurer une surveillance indépendante des crédits biodiversité afin de renforcer la confiance dans les actions et les résultats des crédits.** Dans l'évaluation de la haute intégrité, la surveillance doit trouver un équilibre entre d'une part la rigueur et d'autre part la faisabilité de mise en œuvre : celle-ci doit intégrer différents types de preuves, y compris des connaissances scientifiques, locales et traditionnelles, être accessible à tous types de parties prenantes et à tous genres de projets quelle que soit leur taille ; accueillir l'innovation ; et promouvoir la transparence et le partage de bonnes pratiques. Cela implique notamment la publication des indicateurs de mesure dans un registre, y compris les métadonnées et les ensembles de données sur la biodiversité, tout en respectant la confidentialité et la sensibilité de ces informations. À mesure que les marchés prendront de l'ampleur et deviendront plus sophistiqués, la surveillance doit promouvoir la convergence des attentes au niveau national ou international et encadrer le potentiel de normalisation des crédits biodiversité (bien qu'il ne soit pas possible d'obtenir des unités équivalentes). Au niveau global des mécanismes de transparence ou de coopération pourraient favoriser la convergence et le développement du marché.

 **Tous les acteurs du marché doivent s'engager à garantir que les crédits biodiversité se développent de manière intègre.** Le Cadre de l'IAPB – ses Principes de Haut Niveau et ses orientations – fournit les fondations sur lesquelles construire ces crédits.

Graphique ES1: Le Cadre en un coup d'œil

Pincipes de Haut Niveau et orientations pour les acteurs de marché

1. Résultats vérifiés pour la nature

Pour soutenir des procédures de validation et de vérification rigoureuses visant à garantir que tous les crédits produisent des résultats environnementaux avérés.

Cycle de vie

Le critère de haute intégrité doit être assuré pour tous les types de projets et d'écosystèmes et ce à chaque étape du cycle de vie du projet.

PHN 1: Objectifs et type d'activité

PHN 2: Intégrité de la demande et hiérarchie d'atténuation

PHN 3: Emission et suivi des crédits

PHN 4: Crédits ex ante et ex post

Critères

Les crédits doivent être conçus de manière à apporter des bienfaits mesurables et de long-terme pour la nature.

PHN 5: Additionalité

PHN 6: Scénario de référence

PHN 7: Durabilité

PHN 8: Fuite

Validation

Un contrôle, une validation et une vérification menés par des acteurs indépendants sont nécessaires afin de garantir l'intégrité des crédits biodiversité et des allégations qui leurs sont associées.

PHN 9: Suivi, évaluation et vérification

PHN 10: Audit par un tiers indépendant

2. Equité et justice pour les populations

Pour que les crédits biodiversité ne génèrent pas de préjudice, mais des avantages significatifs et équitables, respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales, garantissent leur inclusion et valorisent leur rôle central au cœur de la biodiversité.

Droits

Les projets de crédits biodiversité équitables reposent sur le respect des droits de toutes les parties concernées.

PHN 11: Droits fonciers et coutumiers sur la terre et l'eau

PHN 12: Respect des droits de l'Homme et des peuples autochtones

PHN 13: Libre consentement préalable et éclairé (LCPE)

Inclusion et redistribution

Les projets doivent être inclusifs et soutenir les acteurs vulnérables, y compris ceux qui sur le terrain entretiennent la nature (stewards) et garantir une répartition équitable des bénéfices.

PHN 14: Participation des populations autochtones et des communautés locales à la gouvernance

PHN 15: Aucun préjudice

PHN 16: Partage des bénéfices

PHN 17: Mécanisme de réclamation

Les 21 Principes de Haut Niveau ont été développés conjointement avec la BCA et le WEF.

Les orientations de l'IAPB pour les acteurs de marché s'articulent autour de sept sous-thèmes, s'appuyant sur les travaux des cinq groupes de travail de l'IAPB.

3. Bonne gouvernance pour les marchés

Une gouvernance transparente et saine, au niveau global des marchés ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre des projets.

Transparence

Des mécanismes de transparence concernant l'achat et l'utilisation des crédits biodiversité sont nécessaires.

PHN 18: Structure de gouvernance transparente

Responsabilité

Toutes les parties sont responsables de leurs actions, décisions et de leurs allégations liées aux crédits biodiversité.

PHN 19: Souveraineté des données

PHN 20: Alignement avec les objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité

PHN 21: Cessibilité





